VILLE DE BREC'H

10e édition

La grandE Dictée de Brec'h

Samedi 29 mars 2025 - 15h

FICHE D' INSCRIPTION

Merci de renseigner toutes les rubriques

Catégorie : ☐ **jeune (de 12 à 15 ans)** ☐ **adulte (à partir de 16 ans)**

NOM :

Si mineur, nom & prénom du représentant légal :

PRÉNOM :

ANNÉE DE NAISSANCE :

E-MAIL :

TÉLÉPHONE (FIXE) :

TÉLÉPHONE (MOBILE) :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

☐ **Le participant certifie avoir pris connaissance du règlement de la Grande Dictée sur www.brech.fr**
Toute inscription vaut acceptation du règlement

Pour finaliser votre inscription, déposez ce formulaire à l'accueil de la mairie de Brec'h (9 rue Georges Cadoudal) ou envoyez-le par mail sur culture@brech.fr

Si, après votre inscription, vous ne pouvez plus participer à l'événement, merci de nous contacter au 02 97 57 79 99. Ceci nous permettra d'accueillir un autre participant.

Attention : le nombre de places est limité. Seuls les 200 premiers inscrits pourront participer à l'événement.

Remise des prix : le jeudi 24 avril à 18h à la mairie de Brec'h.

REGLEMENT

LA GRANDE DICTEE DE BREC'H

Article 1er :
La ville de Brec'h organise La Grande Dictée ouverte à tous dans la mesure des places disponibles. La participation à cette dictée est gratuite. Une dictée « Junior » est organisée pour les jeunes de 12 à 15 ans, il s'agira de la première partie du texte. partir de 16 ans, dictée « Adulte » pour tous les autres participants.

Article 2 :
Le nombre des participants est limité à 200 personnes.

Article 3 :
L'accueil des participants se fait à partir de 14h45.

Article 4 :
La dictée porte sur l'orthographe moderne des mots, c'est-à-dire leur graphie exacte compte tenu des accents, majuscules, trémas et traits d'union.
La ponctuation est précisée.
Sous réserve de l'application des règles d'accord et de conjugaison, la graphie admise est celle apparaissant en entrée dans le dictionnaire retenu en référence. Pour ce qui est de la grammaire et de la syntaxe, l'ouvrage de référence est Le Robert.

Article 5 :
L'énoncé du texte se fera au rythme habituel des dictées. Il y a une seule relecture suivie d'un temps de réflexion de 3 minutes.

Article 6 :
Le barème de correction est le même pour tous les candidats.
Aucun document n'est autorisé dans l'espace de la dictée (dictionnaire, fascicule de grammaire, correcteur orthographique électronique, téléphone portable, etc.).
Des surveillants encadrent les concurrents tout au long des épreuves.
Seules les feuilles fournies par les organisateurs peuvent être utilisées.
Des stylos sont mis à la disposition des participants.
Les copies doivent être parfaitement lisibles.
Tout accent doit être correctement placé.
Pour corriger un mot, chaque concurrent doit le barrer et le réécrire lisiblement au-dessus.

Article 7 :
Du seul fait de leur participation à la Grande Dictée de Brec'h, les participants autorisent la ville de Brec'h à utiliser leur image (sous la forme de photos tous types de supports de la Ville de Brec'h (analogiques et numériques) et renoncent expressément à tous droits et indemnités à ce titre. Tous les documents pourront être utilisés sans autorisation écrite, pour une durée de 5 ans.